



**Centre Hospitalier Aunay – Bayeux**

13 rue Nesmond – 14400 BAYEUX Tél : 02 31 51 51 51

# **LIVRET D'ACCUEIL DU RESIDENT**

## **EN EHPAD et USLD**

### **Résidence CHAMP FLEURY**

37 bis rue Saint Exupère

14400 BAYEUX

Tél : 02 31 51 51 25



### **Résidence BEAUSEJOUR**

5 rue de l'hôpital  
14260 AUNAY SUR ODON

Tél : 02 31 71 76 13



Mise à jour : juin 2024

Validation CVS : Septembre 2021

# Le mot de la Direction

Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein des résidences Beauséjour et Champ Fleury au nom de l'équipe de direction et de l'ensemble des équipes médicales, soignantes, administratives et logistiques.

Votre entrée en établissement est une étape importante pour vous et vos proches. Vous avez choisi une de nos résidences qui répond à vos besoins et vos attentes et nous vous remercions de votre confiance.

Soyez assuré(e) que l'ensemble des professionnels qui vous accompagneront au quotidien mobilisera tout son savoir-faire, son professionnalisme et toute son attention pour que vos conditions de vie soient les plus agréables possibles.

Chacun veille à ce que les résidences Beauséjour et Champ Fleury soient de **véritables lieux de vie**, offrant un **accueil et un accompagnement personnalisés**. Nos actions au quotidien reposent sur des valeurs essentielles que sont, pour les professionnels, le professionnalisme et l'esprit d'équipe, pour les résidents, le **respect** de la personne et de sa **dignité**, un accompagnement **bienveillant** et **bien traitant** ; le tout dans un climat d'**écoute** et de **confiance**.

Une démarche est également conduite pour améliorer les services rendus que ce soit en termes d'infrastructure, d'équipements ou d'organisations. Cette réflexion a pour but de permettre la **meilleure adéquation possible entre la vie privée, la vie collective et vos besoins que requiert votre état de santé**.

Ce livret d'accueil a été conçu à votre attention. Il vous permettra de mieux connaître ces établissements et vous apportera aussi les informations pratiques qui faciliteront votre vie au quotidien.

Ce livret est complété lors de votre arrivée par la signature d'un contrat de séjour et d'un règlement de fonctionnement auxquels vous pourrez vous référer. Les équipes sont également à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions. Elles nous seront précieuses pour améliorer encore davantage nos conditions d'accueil et de séjour.

**Bon séjour à Beauséjour ou Champ-Fleury !**

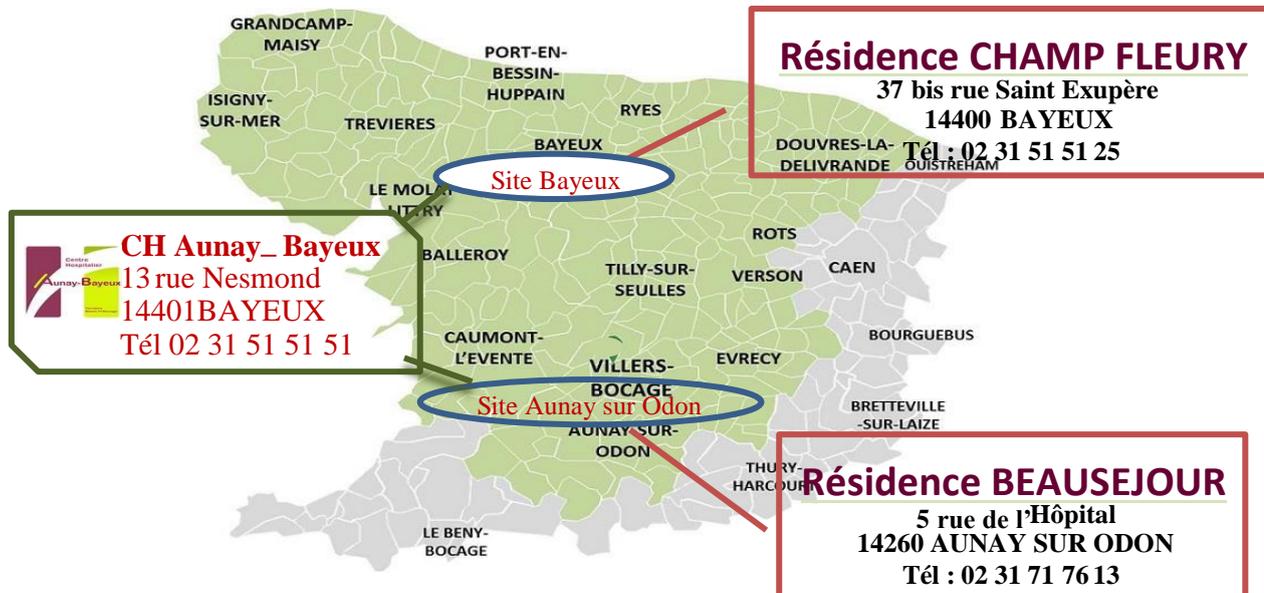
Le Directeur  
**Vincent MANGOT**

La Présidente du Conseil de Surveillance  
**Mélanie LEPOULTIER**

# Présentation générale de l'établissement

- Le CH Aunay – Bayeux : Un établissement territorial

Le Centre Hospitalier Aunay – Bayeux, établissement gestionnaire des résidences Champ Fleury et Beauséjour, est un établissement public de santé multi sites, situé dans l'ouest du Calvados et dont l'action s'étend sur l'ensemble du territoire Bessin – Prébocage. Les Résidences CHAMP FLEURY (située à Bayeux) et BEAUSEJOUR (située à Aunay sur Odon) sont les 2 sites distants de 35 kms de l'EHPAD du CHAB.



- Nos valeurs d'accompagnement au quotidien

L'ensemble des professionnels de l'EHPAD du CHAB partagent une vision et des valeurs communes pour mieux vous accompagner au quotidien.



# Deux Résidences

Située à proximité du centre-ville d'Aunay sur Odon, dans l'enceinte du Centre Hospitalier, **la Résidence Beauséjour** accueille des personnes âgées de plus de 60 ans autonomes ou en perte d'autonomie physique ou psychique. Véritable lieu de vie, cette résidence médicalisée offre un accompagnement complet, à la fois social et médical.

L'établissement propose **106 lits d'hébergement permanent** ; répartis dans plusieurs quartiers :

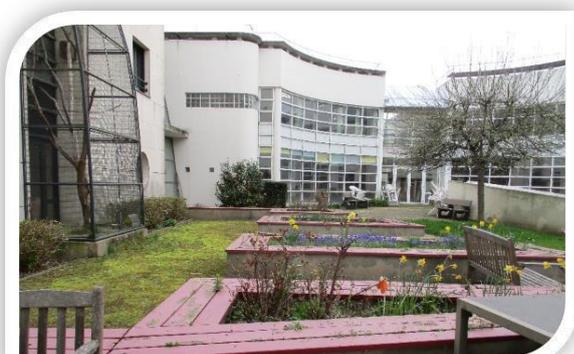
- Le quartier **Les Oiseaux** : 17 résidents
- Le quartier **La Bruyère** : 14 résidents
- Le quartier **Le Verger** : 22 résidents
- Le quartier **La Bijude** : 19 résidents
- Le quartier **Le Bord de Mer** : 23 résidents

L'établissement propose aussi un hébergement spécifique pour 11 résidents dans l'unité « **Le Jardin des Poètes** ». Cette dernière s'apparente davantage à un foyer de vie accueillant des personnes plus autonomes présentant un handicap physique, psychique ou social nécessitant pour elles de vivre dans un cadre collectif.

La résidence propose également des modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques :

- **4 places d'hébergement temporaire** : Réparties dans les unités de vie de l'établissement, quatre chambres sont disponibles pour un accueil de courte durée (jusqu'à 90 jours par an). Les personnes sont accueillies en réponse à un besoin ponctuel ou pour permettre un répit aux aidants à domicile.
- **Un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places** : Le PASA accueille certains résidents de Beauséjour atteints de pathologies neurocognitives et qui présentent des troubles modérés du comportement. Grâce à des professionnels spécifiquement formés, ils bénéficient d'activités thérapeutiques et/ou sociales adaptées visant à maintenir leurs capacités motrices, leur permettre de retrouver les gestes de la vie quotidienne, de préserver les liens sociaux et de stimuler leurs fonctions sensorielles et cognitives restantes dans le cadre d'un projet personnalisé.
- **Un Accueil de Jour de 10 places** : L'établissement propose 10 places en accueil de jour, réservées à des personnes vivant à domicile et souffrant de maladie de type Alzheimer. L'accueil de jour permet de recréer un lien social, de maintenir ou stimuler les capacités cognitives de la personne et de soulager la famille.

## Les atouts de la Résidence Beauséjour

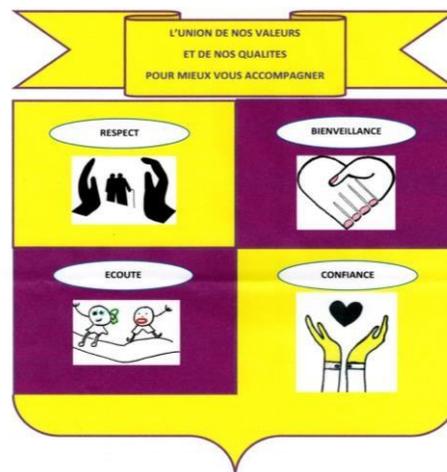


**Un patio central, clos et arboré** permettant aux résidents et leurs proches de s'y promener si le temps le permet.

**Un Espace Multi - Activités** Avec un salon de coiffure, un espace bien-être, une boutique et une salle de motricité.

**De nombreux espaces communs** favorisant la convivialité et l'organisation d'animations, de temps d'échanges et de temps festifs pour tous les résidents.

## Résidence BEAUSEJOUR



# pour vous accueillir

## Résidence

### CHAMP FLEURY

Située au cœur de la ville de Bayeux, à proximité de l'hôpital, la **Résidence Champ Fleury** vous propose 165 places d'hébergement réparties en 3 secteurs :



**Une Unité de Soins de Longue Durée (USLD) de 30 lits** : Structure hospitalière s'adressant à des personnes âgées de plus de 60 ans dont l'état de santé nécessite une surveillance médicale constante. A ce titre, les moyens médicaux qui y sont mis en œuvre sont plus importants que dans les unités d'EHPAD.

#### **Un EHPAD proposant 113 lits d'hébergement permanent :**

L'EHPAD Champ Fleury accueille des personnes âgées de plus de 60 ans autonomes ou en perte d'autonomie physique ou psychique. Véritable lieu de vie, cette résidence médicalisée offre un accompagnement complet, à la fois social et médical. Y interviennent un personnel

soignant attentif et une équipe d'animation cherchant à stimuler les facultés des résidents.

Les résidents sont répartis en plusieurs unités de vie :

- La **villa des Artistes** : 31 résidents
- La **villa des Chanteurs** : 32 résidents
- La **Volière** : 34 résidents

L'établissement propose aussi un hébergement spécifique pour 16 résidents dans l'unité « **Les Jardins** ». Cette dernière s'apparente davantage à un foyer de vie accueillant des personnes plus autonomes présentant un handicap physique, psychique ou social nécessitant pour elles de vivre dans un cadre collectif.

#### **Un Hébergement temporaire de 2 lits :**

Ces 2 places situées au cœur des unités de vie de l'EHPAD permettent à des personnes âgées vivant à domicile de passer un séjour temporaire dans notre structure (maximum 90 jours / an). Cette démarche peut permettre à leurs proches de s'absenter ponctuellement et passer le relais.

### Les atouts de la Résidence Champ Fleury



**Un patio central, clos et arboré** permettant aux résidents et leurs proches de s'y promener si le temps le permet.

**Un espace Café / Boutique** proposant des temps conviviaux aux résidents et leur permettant de faire des petits achats.

**De grands espaces communs** favorisant l'organisation d'animations et de temps festifs pour les résidents.



Le règlement de fonctionnement définit les droits de la personne accueillie mais aussi ses obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement<sup>1</sup>. Voici quelques précisions quant à l'organisation de votre vie quotidienne dans nos résidences :

## - Votre Logement :

Vous serez ici chez vous et, même si le logement est meublé, nous vous recommandons de personnaliser votre lieu de vie en y ajoutant vos effets personnels.



Selon votre degré d'autonomie, la clé de votre logement pourra vous être confiée. Un double est conservé par l'établissement.

L'entretien de votre logement est régulièrement effectué par les professionnels de l'établissement. Nous vous demandons de veiller à respecter le travail de nos agents et de leur permettre l'accès à votre logement si besoin. Un état des lieux est fait à votre entrée. Toute dégradation volontaire vous est facturée.

## - Les repas :

La prestation restauration est assurée par la cuisine centrale du Centre Hospitalier Aunay-Bayeux. Les menus sont élaborés en collaboration avec les diététiciennes de l'établissement. Une commission restauration pour veiller à la qualité de vos repas se réunit régulièrement.



Les repas sont servis à table dans les espaces dédiés de chaque unité de vie. Cependant, si votre état de santé le nécessite, ils pourront vous être servis temporairement dans votre chambre. De même, sur prescription médicale, les textures seront adaptées à vos besoins.

Si vous le souhaitez, vos proches ont la possibilité de prendre leurs repas avec vous. La demande est à faire auprès de l'encadrement au moins 48h à l'avance. Ces repas sont facturés.

## - L'entretien du linge :

Le linge plat et de toilette (draps, serviettes de toilette, serviettes de table...) vous est fourni, renouvelé et entretenu par l'établissement.

L'entretien de votre linge personnel est inclus dans le tarif hébergement. Cette prestation est assurée par la blanchisserie inter hospitalière. Nous vous conseillons d'éviter le linge trop fragile qui pourrait être abimé par nos process industriels.

Il vous est donc demandé d'identifier votre linge personnel et de le renouveler autant que nécessaire.



## - Le courrier :

Vous pouvez envoyer et recevoir librement toute correspondance ou colis.

## - Le téléphone :

Les chambres sont équipées d'une prise téléphonique. Vous avez la possibilité de demander l'ouverture d'une ligne téléphonique personnelle, à vos frais. La démarche doit être effectuée par vous-même ou vos proches auprès de l'opérateur de votre choix.

<sup>1</sup> LOI n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

# quotidienne



## - La télévision :

Votre logement est équipé de prise télévision. Le téléviseur est à votre charge. Vous pouvez donc apporter ou faire installer un poste de télévision. Celui-ci doit être récent et en bon état de marche certifié par un fournisseur agréé. Tous les frais annexes restent à votre charge.



Pour préserver le repos de tous, merci d'user avec discrétion de vos appareils de radio et de télévision. Un téléviseur de grande taille et un lecteur de DVD sont à votre disposition dans les espaces communs.

- Le wifi : Le wifi sera prochainement en libre accès à disposition des résidents.

## - Les prestations esthétiques de confort :

Les prestations esthétiques de confort ne sont pas incluses dans le forfait hébergement. Vous pouvez donc faire appel au prestataire de votre choix. Ceci reste un acte direct entre vous et le prestataire que vous aurez choisi.

La prestation de coiffure est réalisée dans le salon de coiffure de la résidence.

## - Le culte et la liberté de conscience :

La conviction religieuse de chacun est respectée.

Les conditions de la pratique religieuse ou philosophique, y compris la visite des représentants des différentes confessions, sont facilitées auprès des résidents qui en font la demande.

## - Les animaux domestiques :

Les animaux domestiques ne peuvent pas être admis à vivre dans l'établissement.

Les animaux des visiteurs sont autorisés après accord du cadre de santé sous réserve qu'ils ne troublent ni la quiétude des lieux ni la tranquillité des autres résidents.

## - Loisirs, animations et vie sociale :

Vous êtes libres d'organiser votre journée comme vous le souhaitez.

Sauf situation exceptionnelle, vous pouvez recevoir vos proches comme vous le souhaitez. Toutefois, pour ne pas troubler le déroulement des soins, il est conseillé que les visites se fassent à partir de la fin de matinée.

Des activités et des animations collectives sont proposées plusieurs fois dans la semaine. Le programme hebdomadaire d'animation est affiché dans votre secteur de vie et dans le hall des résidences.



Les activités ont pour objectif de stimuler la mémoire, d'entretenir des repères, de favoriser la détente, de rompre la solitude et d'apporter du plaisir. Chacun est invité à y participer. Les familles et bénévoles sont également vivement invités à participer aux animations.

Certaines prestations ponctuelles avec participation financières peuvent vous être proposées. Vous restez libres d'y participer à votre convenance.

Une boutique vous permet de faire quelques achats personnels (confiserie, produits cosmétiques, papeterie...).



# Votre Bien-être au quotidien

## - Le respect de vos habitudes de vie :

Un **projet d'accompagnement personnalisé** est établi avec vous et/ou vos proches dans les premières semaines de votre arrivée afin de mieux répondre à vos besoins et attentes. Il est régulièrement réévalué.

## - Votre accompagnement dans les actes de la vie quotidienne :

Nos équipes qui vous accompagnent au quotidien sont guidées par les valeurs de bienveillance et de bientraitance afin que vous vous sentiez chez vous et que vous puissiez vivre dans les meilleures conditions. Notre établissement s'inscrit dans la **philosophie de l'Humanitude** basée sur l'interdépendance des uns et des autres pour que chacun d'entre vous s'approprie son projet et soit acteur de sa vie.



Selon votre degré d'autonomie, une aide vous sera apportée pour l'accomplissement des actes essentiels de votre vie quotidienne (toilette, habillement, alimentation, déplacements ...)

## - Votre suivi médical :

L'établissement assure une **permanence des soins 7j/7** avec une équipe médicale et paramédicale qui s'organise pour répondre à vos besoins médicaux.



L'équipe médicale assure un suivi médical complet que ce soit dans votre prise en charge quotidienne mais aussi lors des moments plus difficiles. Aussi, pour faciliter votre suivi médical et la continuité des soins, il vous est recommandé d'être suivi par le médecin salarié de l'établissement. Les mesures médicales et thérapeutiques individuelles sont discutées entre l'équipe soignante et vous-même (ou votre famille) et font l'objet d'**un projet de soins** annexé à votre dossier.

Une **équipe de professionnels transversaux** (psychologue, neuropsychologue, psychomotricien, ...) vient en appui de l'équipe médicale pour vous proposer un suivi complémentaire et/ou des solutions adaptées pour améliorer votre confort et/ou votre état santé.

De même, l'équipe soignante est formée à l'accompagnement des personnes en fin de vie. Ces moments difficiles font l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect de vos souhaits et convictions.

## - Des actions de prévention en faveur de votre santé :

L'établissement mène des actions de prévention pour améliorer votre état de santé :

- Pour assurer le **soulagement de votre douleur**, celle-ci est évaluée et votre traitement adapté au besoin.
- Pour les soins de **podologie**, l'équipe soignante peut solliciter l'intervention d'un podologue libéral. Cette prestation sera à votre charge.
- Afin de faciliter l'**accès aux soins dentaires**, une fois par an, un cabinet bucco-dentaire mobile intervient dans l'établissement.
- L'équipe médicale mène une action continue pour **lutter contre l'iatrogénie médicamenteuse** et pour **éviter le recours aux hospitalisations**.

## - Votre sécurité et celle de vos biens :

L'établissement met en œuvre les moyens nécessaires pour vous garantir un **environnement sécurisant** dans la limite de votre liberté. Il assure une présence paramédicale 24h/24h et les portes sont fermées après 21h00. Il ne peut cependant pas assurer une présence permanente auprès de vous, ni dans votre logement qui reste un espace privatif.

Vous restez responsable de votre argent et vos objets de valeurs. Vous devez souscrire une assurance responsabilité civile. Vous pouvez déposer vos valeurs au coffre, dans ce cas, rapprochez-vous de la secrétaire.

# Les modalités pratiques



## - Votre admission :

Votre admission dans les résidences est prononcée par le directeur du Centre Hospitalier Aunay-Bayeux ou son représentant, après avis médical et examen de votre dossier en commission d'admission. Un entretien personnalisé permettant d'évaluer votre consentement et répondre à vos questions éventuelles est organisé avant votre admission.

## - Le contrat de séjour :

Ce contrat définit les objectifs et la nature de la prise en charge ou de l'accompagnement dans le respect des principes déontologiques et éthiques, des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et du projet d'établissement. Il détaille la liste et la nature des prestations ainsi que leur coût prévisionnel<sup>2</sup>. Il est signé au moment de l'admission avec le règlement de fonctionnement.

## - Les conditions financières du séjour :

L'Etablissement bénéficie d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Conseil Départemental du Calvados et l'Agence Régionale de Santé Normandie lesquels **fixent annuellement les conditions tarifaires applicables dans l'établissement**. Dès réception, elles sont portées à votre connaissance (et/ou votre famille) et affichées à l'accueil de chaque résidence.

L'établissement est également **habilité à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale**, gérée par le Conseil Départemental.

Les tarifs journaliers se décomposent ainsi :

- Prix de Journée Hébergement
- Frais liés à la dépendance fixés selon votre GIR

Les frais de séjour (Hébergement + Dépendance) sont à **payer mensuellement** à terme échu directement **auprès du Trésor Public**. Le non-paiement est un motif de résiliation du contrat de séjour.

Les **dépenses afférentes à vos soins médicaux dispensés dans l'établissement sont prises en charge par l'EHPAD**. Les autres soins non assurés par l'établissement et qui seraient décidés par vous-même (ou votre famille) restent à votre charge.

En cas d'absence temporaire, des conditions spécifiques de facturation s'appliquent selon le motif et la durée de l'absence. Elles sont détaillées dans le contrat de séjour.

## - Les formalités de sortie ou de changement d'établissement :

Passé le délai de rétractation de quinze jours suivants la signature du contrat de séjour, vous (ou votre représentant) pouvez résilier votre contrat par écrit à tout moment.

A compter de la réception de votre décision par le responsable de l'établissement, vous disposez d'un délai de réflexion de quarante-huit heures pendant lequel vous pouvez retirer cette décision sans motif. Ce délai s'impute sur le **délai de préavis d'1 mois** comme stipulé dans le contrat de séjour.

---

<sup>2</sup> LOI n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale



# Vos correspondants

Nos divers correspondants sont à votre disposition pour tout renseignement ou demande concernant les résidences Beauséjour et Champ Fleury.

N'hésitez pas à nous contacter pour prendre rendez-vous ou demander une visite de nos structures.

## - Les secrétariats de nos résidences :

### Résidence Champ Fleury

Hall d'accueil de la résidence Champ Fleury, Rue St Exupère 14400  
Bayeux ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à  
16h30. Tel : 02.31.51.51.25 / 02.31.51.51.27

### Résidence Beauséjour :

Hall d'accueil de la résidence Beauséjour, Rue de l'hôpital 14260 Aunay sur Odon ouvert du  
lundi au vendredi de 9h15 à 12h30 et de 13h15 à 16h.  
Tel : 02.31.71.76.13

## - Les cadres de santé :

USLD : 02.31.51.51.33 ou 02.31.51.51.51 poste 61.33  
EHPAD Champ Fleury : 02.31.51.51.51 poste 60.34 EHPAD  
Beauséjour : 02.31.71.76.55

## - Le/la mandataire à la protection des majeurs :

Service permettant la prise en charge des majeurs sous mandat de protection du Centre hospitalier Aunay -  
Bayeux Tél : 02.31.51.51.34

## - L'assistante sociale :

Un(e) assistante sociale est présent(e) une journée par semaine. Vous pouvez solliciter sa rencontre en cas de  
besoin. Elle a pour mission d'écouter, de conseiller, de soutenir et d'orienter les personnes accueillies et leurs  
familles, de les informer et de les accompagner dans l'ouverture de droits (aide sociale, aide au logement, aide  
juridique) après une évaluation de leur situation : 02.31.51.30.83 (site de Bayeux) 02.31.71.76.64 (site d'Aunay)

## - Les personnes qualifiées :

Elles assurent la médiation et accompagnent le résident afin de lui permettre de faire valoir ses droits. La  
liste est disponible en annexe ou auprès des secrétariats.

## - Le conseil de vie sociale (CVS) :

Des personnes élues par les résidents et leurs représentants participent à la vie de nos résidences. Vous pouvez  
saisir les membres du CVS de toutes questions relatives au fonctionnement de l'établissement. Leurs  
coordonnées sont disponibles au secrétariat de chaque résidence.

Après 16h30 ou en cas d'absence de nos correspondants, appeler le standard au **02.31.51.51.51**.

Une personne vous guidera.

Les organigrammes des résidences Beauséjour et Champ Fleury vous sont présentés en annexe.

# Vos Droits et démarches



## - Désignation d'une personne de confiance :

Vous avez la possibilité, avant votre admission et à tout moment, de désigner une personne de confiance qui pourra vous accompagner et vous aider dans les décisions concernant la prise en charge de votre santé. Cette personne de confiance peut être présente lors d'entretiens médicaux ou exprimer votre souhait si vous êtes en incapacité de répondre (article L1111-6 du code de la santé publique).

## - Accès au dossier médical :

En référence à l'article L1111-7 du Code de la Santé Publique, toute demande de communication de dossier médical doit être adressée sous forme écrite au directeur de l'établissement.

 Par courriel à l'attention du Directeur : [sec.direction@ch-ab.fr](mailto:sec.direction@ch-ab.fr)

 Par écrit

### **Centre Hospitalier Aunay-Bayeux**

A l'attention de Monsieur le Directeur

Secrétariat de Direction

BP 18127

14401 BAYEUX Cedex

La communication du dossier après le décès du résident n'est possible que pour l'un des 3 motifs suivants :

- Connaître la cause de la mort
- Défendre la mémoire du défunt
- Faire valoir ses droits

## - Informatique et Libertés

A l'occasion de votre séjour, des informations d'ordre administratif ou médical vous concernant sont recueillies par le personnel des différents services hospitaliers.

Ces données sont destinées à faciliter votre prise en charge et votre accompagnement lors de votre séjour. Elles peuvent être utilisées de façon anonyme dans le cadre de l'analyse de l'activité de l'établissement. Les informations sont réservées exclusivement aux métiers et/ou missions habilités à en faire usage.

Les professionnels de l'établissement sont soumis aux obligations de secret professionnel.

Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication et le cas échéant rectification ou suppression des informations vous concernant en adressant une demande écrite au Directeur du Centre Hospitalier Aunay-Bayeux.

## - Plaintes et Réclamations

Vous avez la possibilité, vous ou votre entourage, de porter plainte ou réclamation auprès du directeur de l'établissement. Cette plainte écrite ou orale fera l'objet d'une analyse afin de vous apporter une réponse appropriée.

Des médiateurs médicaux et non médicaux peuvent vous rencontrer pour vous aider dans la résolution du problème. Vous pouvez prendre rendez-vous près d'eux au 02 31 51 51 29 (secrétariat de la Direction des Soins et des relations avec les usagers).

**CH Aunay-Bayeux**

**02 31 51 51 51**

13, rue de Nesmond

BP 18127

14401 BAYEUX

**Résidence Champ-Fleury**

**02 31 51 51 25**

37, rue Saint-Exupère

BP 18127

14400 BAYEUX

**Résidence Beauséjour**

**02 31 71 76 13**

5 rue de l'hôpital

Aunay-sur-Odon

14260 LES MONTS D'AUNAY

**[www.ch-bayeux.fr](http://www.ch-bayeux.fr)**

[ehpad.familles@ch-ab.fr](mailto:ehpad.familles@ch-ab.fr)

# Annexes

- Organigramme de l'EHPAD et USLD du CHAB
- Charte de la personne accueillie
- Liste des personnes qualifiées et coordonnées
- Dispositions relatives au RGPD